

# COMMENT CONSTITUER UNE SARL ?



*Par Monsieur le Bâtonnier Yves PILPRÉ,  
Avocat au barreau de l'Essonne*

Durée : 7 heures.

Public : formation qui ne nécessite pas de connaissances préalables.

Si les créateurs de SARL n'oublient pas d'établir leur « business plan » ou leur étude de marché, la rédaction des statuts de leur société est souvent négligée. Ne trouve-t-on pas des statuts en ligne sur Internet ou dans les bonnes librairies ?

Les fondateurs ne se posent pas les bonnes questions ou ne s'en posent pas du tout ! Or, une rédaction ambiguë, incomplète ou inadaptée des statuts peut entraîner des conséquences néfastes pour la société.

Cette formation permet aux praticiens de poser les bonnes questions au gérant et d'y apporter les réponses appropriées.

Cette formation pratique et concrète s'appuie sur des situations de travail réelles. Elle permet aux participants d'exercer leur activité en toute autonomie.

Les participants analysent et établissent les statuts d'une SARL : L'intérêt et les effets de chaque clause sont commentés.

« Comment constituer une SARL ? »

Demande d'inscription\* à retourner à

l'ENADEP, 48 rue de Rivoli 75004 PARIS ou par télécopie au 01.48.87.25.36 ou par mail : [slechat@enadep.com](mailto:slechat@enadep.com)

Je suis Avocat et suis intéressé(e) par cette formation. Celle-ci me sera proposée au tarif de 160 euros. Cette formation est susceptible de faire l'objet d'une prise en charge par le FIF PL (demande de prise en charge téléchargeable sur le site [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)).

Cette formation est susceptible d'intéresser mon ou mes salarié(e)(s) : Elle sera intégralement prise en charge par l'OPCA PL.

Je vous transmets mes coordonnées afin d'être informé(e) de la programmation de cette formation :

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

Fax : .....

\* La programmation des formations ne peut être effectuée qu'après confirmation de la participation d'un effectif minimal.